

ESPELETTE

Annexe Qualitative

Occupation du domaine public

Cette annexe est conçue pour concilier qualité du cadre de vie et maîtrise de l'attractivité au cœur du village.

Elle présente un ensemble de préconisations d'occupation du domaine public sous forme de prescriptions qualitatives et réglementaires pour les mobiliers, équipements et accessoires, nécessaires au bon fonctionnement des commerces.

Les terrasses



Recommandations :

- 1 Enseigne sur façade
- 1 Porte menu mobile
- Parasols de couleur unie
- Jardinières ou pots de fleurs

ESPELETTE

Les commerces

Recommandations :

- Présentoir ou portant
- 1 Enseigne sur façade
- 1 Store banne de couleur unie

* en position ouverte, la hauteur minimum est de 2.10 m du sol

Tout aménagement de terrasse doit respecter les règles de sécurité relatives à la libre circulation des véhicules et des piétons.



ESPELETTE

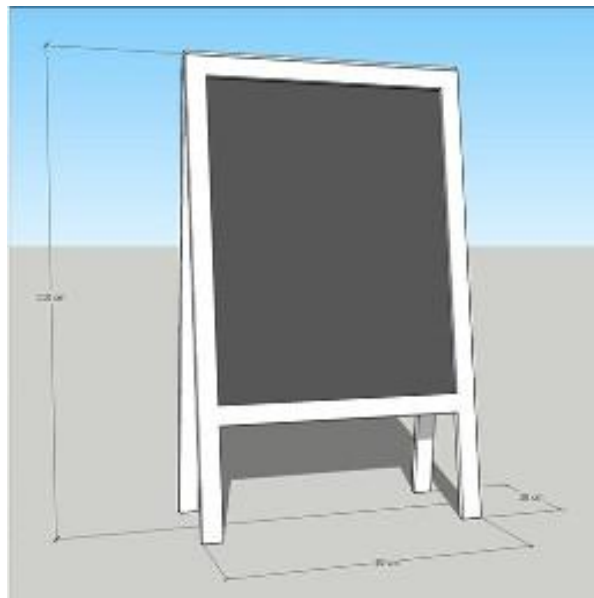
Le mobilier

Portant ou présentoir



Dimensions : Longueur 1 m X Hauteur 1.20 m X Largeur 0.50 m

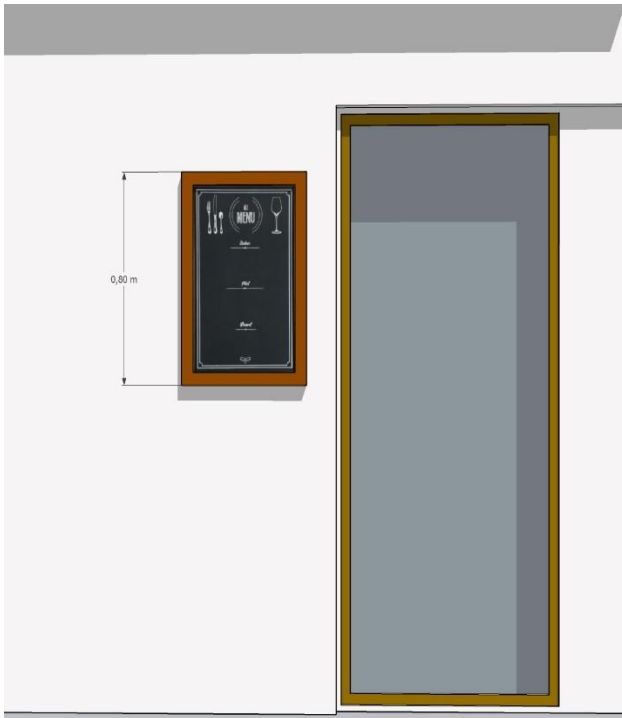
Chevalet



Dimensions : Hauteur 1.20 m X Largeur 0.50 m X Profondeur 0.30m

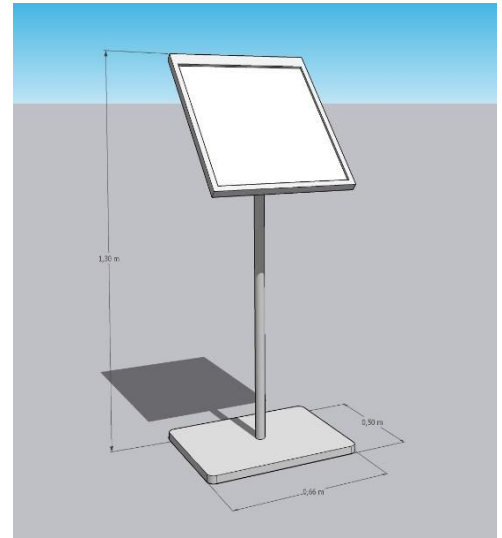
ESPELETTE

Menu Restaurant mur



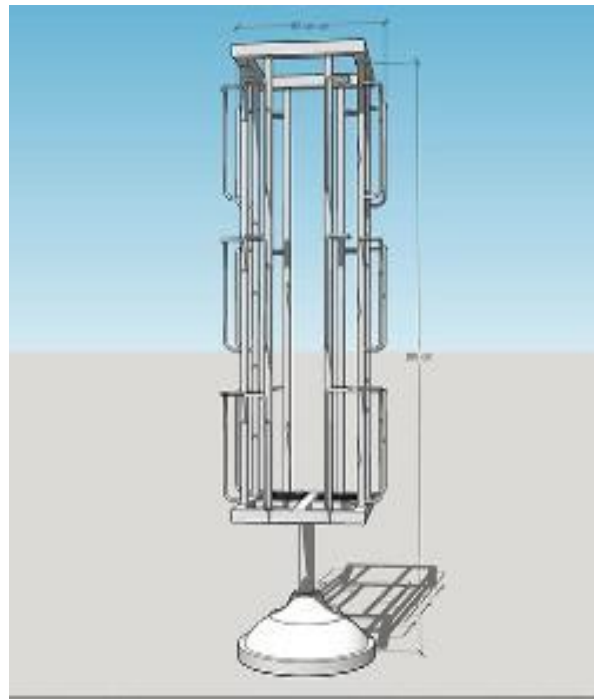
Dimensions : Hauteur 0.80 m X Largeur 0.50 m

Porte menu mobile



Dimensions : Hauteur 1.30 m X
Largeur 0.66 m et Profondeur 0.50 m
(au sol)

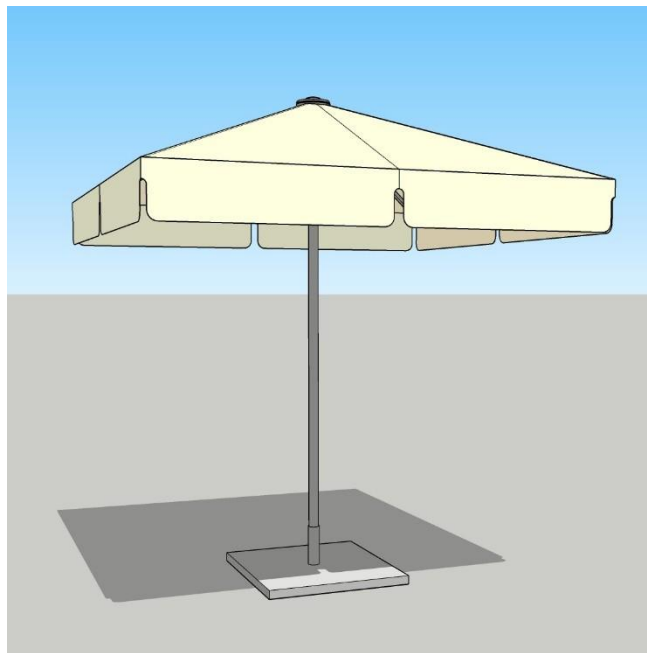
Porte cartes postales



Dimensions : Hauteur 1.80 m X Largeur 0.65 m

ESPELETTE

Parasols



Dimensions : En position ouverte, la hauteur minimum est de 2.10 m du sol

Jardinières



Dimensions : 1.50 m de hauteur (plantations comprises)